

## PROCES-VERBAL

<b><u>Nombre de Conseillers</u></b>		L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 27 octobre 2023 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.
<b>En exercice :</b>	<b>27</b>	
<b>Présents :</b>	<b>20</b>	
<b>Votants :</b>	<b>24</b>	

**Présents** : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Bruno PICAUD, Patrick BERTRAND, Séverine MULLER, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Patrick OURY, Christian LE DANTEC, Didier VAUTRIN.

**Ont donné procuration** : Valérie LE BERRIGAUD à Patrick EVENO, Eveline PINOIT à Nadine LE MARHOLLEC, Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Frédéric LAURENT à Bertrand CUVILLIER.

**Excusées** : Sophie BODIN et Anita ALLAIN-LE PORT.

**Absent** : Jean-François SERAZIN

**Secrétaire de séance** : Pernelle TOREST.

La séance du Conseil municipal fait l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour savoir s'ils ont des remarques ou observations à formuler concernant le Procès-Verbal du Conseil municipal précédent.

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle pas d'observation et est donc arrêté.

### **108/2023) PERSONNEL COMMUNAL –POLE EDUCATION JEUNESSE- CREATION DUN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération et sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de pérenniser un emploi comme cela avait été vu en commission.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, le poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet ; de modifier le tableau des emplois en conséquence ; d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ; de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision et de procéder au recrutement.

### **109/2023) PERSONNEL COMMUNAL –POLE RESTAURATION SCOLAIRE- CREATION D'EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération et sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations.

Monsieur le Maire précise que 6 postes permanents ont été identifiés et qu'il s'agit de les pérenniser.

Madame Séverine MULLER dit que l'équipe dont elle fait partie est très satisfaite de ces

pérennisations de postes. Néanmoins, elle a une interrogation concernant la date de démarrage au 1<sup>er</sup> mai 2024.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des procédures administratives, que les contrats individuels ont été prorogés jusqu'en avril le temps de procéder aux informations et aux recrutements ; en effet, les postes sont pérennisés et il va donc y avoir des offres d'emplois publiées.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1er mai 2024, le poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de service de 23.5/35ème ; de créer, à compter du 1er mai 2024, le poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de service de 24.5/35ème ; de créer, à compter du 1er mai 2024, le poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de service de 29.2/35ème ; de créer, à compter du 1er mai 2024, le poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de service de 29.6/35ème ; de créer, à compter du 1er mai 2024, le poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de service de 30.9/35ème ; de créer, à compter du 1er mai 2024, le poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de service de 33.7/35ème ; de modifier le tableau des emplois en conséquence ; d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ; de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision et de procéder au recrutement.

### **110/2023) CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA STERNE**

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public rue de la sterne aux conditions financières énoncées ci-dessus ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes en annexe ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

### **111/2023) CESSION A TITRE ONEREUX ET POUR PARTIE DES PARCELLES CADASTREES AB 653 - 51 - 53 - 54 A MORBIHAN HABITAT**

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles observations.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> partie de l'opération après la première partie concernant l'OFS/BRS, et qu'il s'agit ici de la partie logements à loyer modéré par Morbihan Habitat.

Monsieur Patrick Piquet fait remarquer que son groupe est favorable au projet mais qu'il conteste fermement l'estimation de France Domaines concernant ce terrain.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de céder à MORBIHAN HABITAT une partie du foncier des parcelles AB n°653-51-54-55, pour une superficie d'environ 1 330,70 m<sup>2</sup>, correspondant au lot n°2 du plan joint en annexe à la présente délibération, pour un montant de 38 992 € HT ; de mettre les frais de bornage et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

### **112/2023) ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS COMMUNS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU BIEN « LES MEGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN », CANDIDAT A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Monsieur Joël BIGNON lit le bordereau de la délibération et Monsieur le Maire sollicite ensuite les

conseillers municipaux sur d'éventuelles observations.

Monsieur Joël BIGNON précise que Baden peut être concernée d'abord sur une partie infime de son territoire comme cela a été vu lors du conseil municipal du mois de septembre ; également par les objectifs 4 et 7 (page 12 de la charte). La Commune continue de participer aux instances.

Monsieur Joël BIGNON annonce que la charte sera signée prochainement et que le dossier sera déposé auprès du Comité mondial du patrimoine le 15 janvier prochain.

Monsieur le Maire dit que cette même délibération a été votée et approuvée en conseil communautaire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la Charte d'engagements communs soumis ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ont été déposées sur table.

- ✓ Décision du Maire n°77/2023 en date du 10 juillet 2023 déclarant sans suite pour cause d'infructuosité de la consultation le marché de travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école Joseph LE BRIX.
- ✓ Décision du Maire n°78/2023 du 11 juillet 2023 portant signature de l'avenant n°2 au bail commercial du 1er octobre 2017 relatif au local sis 5D rue des Artisans à Baden (modification du montant du loyer mensuel : 315 euros).
- ✓ Décision du Maire n°79/2023 du 12 juillet 2023 portant demande de fonds de concours auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour la mise en œuvre de la navette estivale du 10 juillet au 26 août 2023.
- ✓ Décision du Maire n°80/2023 du 23 juillet 2023 portant attribution du marché de travaux VRD et paysagers pour la création de cheminements piétons et cycles et ouvrages de sécurisation entre le Chemin des Ecureuils et le giratoire des quatre chemins, à l'entreprise COLAS pour un montant de 728.830 euros HT hors option.
- ✓ Décision du Maire n°81/2023 du 01 août 2023 portant signature d'un bail commercial pour la location d'un local communal sis 8 place du Marhallé au bénéfice de la société KHAUSE TOUJOURS représentée par MME Julie MEINARD (montant du loyer mensuel : 350 euros)
- ✓ Décision du Maire n°82/2023 du 16 août 2023 portant signature d'une convention de Partenariat Actions Culturelles Déclic Tribu et Expression Livre avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'organisation du spectacle Avion papier le 06 avril 2024.
- ✓ Décision du Maire n°83/2023 du 24 août 2023 portant signature d'un bail dérogatoire pour la location d'un local communal sis 13 chemin du Vrancial (cellule n°07) à Baden au bénéfice de la société K PRESENCE représentée par Madame Karima LE TERRIEN (montant du loyer mensuel : 500 euros).
- ✓ Décision du Maire n°84/2023 du 06 septembre 2023 portant signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local communal sis 3 rue des anciens combattants à Baden au profit de l'association « SCULPTURE EN BADEN », représentée par Madame Catherine DENEROLLE
- ✓ Décision du Maire n°85/2023 du 06 septembre 2023 portant signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local communal sis 3 rue des anciens combattants à Baden au

profit de l'association « ENCREZ DONC », représentée par Madame Nathalie RUET

- ✓ Décision du Maire n°103/2023 du 03 octobre 2023 portant signature d'un bail dérogatoire pour la location d'un local commercial communal sis 2 rue Bernard Layec au bénéfice de Madame Axelle THERY
- ✓ Décision du Maire n°104/2023 du 05 octobre 2023 portant attribution des missions de géomètre et étude géotechnique pour le projet de construction de pôle sportif
- ✓ Décision du Maire n°105/2023 du 16 octobre 2023 relative au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un pôle sportif, phase 1 : choix des équipes (CRR Architectes – Studio 02 – Agence MAARCHITECTES)
- ✓ Décision du Maire n°106/2023 du 17 octobre 2023 portant attribution du marché de travaux relatif au remplacement des menuiseries extérieures de l'école Joseph LE BRIX à l'entreprise JEHANNO pour un montant de 81.904,53 euros HT y compris la variante relative au remplacement des cylindres.
- ✓ Décision du Maire n°107/2023 en date du 19 octobre 2023 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du programme Taux de Solidarité Départementale pour le financement des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Joseph LE BRIX

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Monsieur le Maire donne quelques informations sur la gestion de la tempête CIARAN.

La Commune de Baden s'en sort bien, il n'y a pas eu de grosses coupures d'électricité à signaler. Les équipes des services techniques avaient été mobilisées, tout avait dégagé dès la première matinée hormis les points noirs restants. Des déviations avaient été mises en place pour les quelques routes coupées n'ayant pas pu être dégagées tant qu'Enedis n'était pas intervenu pour élaguer les arbres tombés sur de gros fils électriques.

Le poste de commandement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avait été mis en place en prévision des 2 tempêtes mais n'a heureusement pas été déclenché. Il a été démonté le lundi 6 novembre au matin.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 11 décembre 2023 à 19h.

Monsieur le Maire rappelle également les cérémonies du 11 novembre à 10h30, avec un rassemblement à 10h15 sur le parvis de la mairie.

\*\*\*\*\*

Arrêté en Conseil municipal le 11 décembre 2023.

Publié le 20. 12. 2023

La secrétaire de séance,

Pernelle TOREST



Le Maire,  
Patrick EVENO

